

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 AVRIL 2007. de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2006

Tout comme 2005, l'année 2006 a connu des évènements marquants et importants pour notre activité.

Sur le plan strictement fédéral, il s'agit :

- de la suppression du timbre Grand Gibier à laquelle s'est substituée la mise en place de la sectorisation des dégâts de gibier et de leur financement. Cette procédure ne vaut que pour une partie du budget et repose sur une cotisation à l'hectare proportionnelle au pourcentage des dégâts enregistrés sur chaque secteur.
Comme rien n'est parfait, il a fallu revoir cette mutualisation des dégâts, essentiellement sur les secteurs de grande plaine, à la recherche d'une plus grande équité en matière de cotisations.
Nous reviendrons plus en détail sur ce sujet, au cours de cette matinée.
- de la concrétisation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui a été approuvé le 21 Juillet 2006, et dont un exemplaire vous a été remis à l'entrée.
- de la nouvelle baisse des dégâts de grand gibier, permettant une diminution sensible des cotisations.

Sur un plan plus général et à l'échelon national, la Chasse se trouve confortée sur de nombreux aspects, à savoir pour les plus récents :

- Reconnaissance de la chasse et des structures fédérales par la loi,
- Création d'outils de gestion multiples, du plan de gestion au plan de chasse, en passant par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique,
- Reconquête du premier samedi d'août pour l'ouverture de tous les gibiers d'eau sur la façade Manche Atlantique,
- Victoire au Conseil d'Etat pour les tendelles en Lozère et Aveyron,
- Fermeture au 20 Février des grives dans le Midi et du pigeon dans le Gers,
- Rétablissement de l'usage des appelants dans le contexte des menaces de peste aviaire, cependant avec des contraintes trop lourdes à gommer rapidement pour retrouver un suivi sanitaire classique,
- Maintien du prix de la redevance et augmentation contrôlée et acceptable pour cette année et celles à venir ; contribution de l'Etat au financement de l'O.N.C.F.S.,
- Formation des gardes particuliers : Ils devront désormais suivre une formation de 18 heures, selon 2 modules :
 - notions juridiques de base, droits et devoirs du garde,
 - police de la chasse.

Cette formation sera délivrée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

Tout garde, justifiant d'un minimum de 3 ans d'activité, sera dispensé de ladite formation pour obtenir le renouvellement de sa commission.

L'agrément est à présent prévu pour 5 années.

Dès que les programmes, le contenu et les modalités de formation seront validés (la F.N.C. y travaille), les formations réglementaires seront organisées dans l'Aube. Encore un peu de patience.

Jugée fastidieuse, voire contraignante ou inutile, par certains, cette formation aura le mérite d'améliorer les compétences des gardes, ce qui est un gage de sérieux et de reconnaissance de leurs fonctions et missions.

- Augmentation de la validation Nationale Grand Gibier, qui passe de 45 à 60 €, afin de compenser la hausse proportionnelle des prix des denrées agricoles de cette année.
- Concrétisation de la politique de recherche scientifique et de sauvegarde du lapin de Garenne par un budget programmé sur 4 années, alimenté par une cotisation dégressive : 0,65 € par chasseur pour 2007/2008.
- Bénéfice pour les Fédérations du régime de droit commun des associations pour les indemnités de représentation de leurs présidents bénévoles. Elles en étaient bizarrement exclues !!!.. Un petit coup de chapeau, en passant, aux dirigeants de la Fédération Nationale des Chasseurs pour la tâche accomplie, ainsi qu'à la Majorité Gouvernementale sortante, qui a su remettre de l'ordre et revenir sur de nombreuses dispositions de la Loi Voynet de Juillet 2000 (Loi particulièrement anti-chasse).

LE GRAND GIBIER :

Le tableau de chasse départemental Sanglier et Chevreuil amorce une nouvelle fois une légère baisse. Si, pour le Sanglier, elle répond à une nécessité et n'a rien d'inquiétant, il n'en est pas de même pour le Chevreuil.

Pour répondre à la diminution sensible des effectifs, les propositions d'attribution sont nettement moins importantes dans certains secteurs.

Nous devons être particulièrement vigilants vis-à-vis de ce petit cervidé qui constitue un fonds de chasse pour nos petites sociétés. Les responsables de chasse ont d'ailleurs, en règle générale, minoré leur demande à chaque fois que la situation l'exigeait.

Concernant l'espèce Cerf, il est à présent bien représenté dans tous les grands massifs forestiers où son développement est compatible avec le milieu. En matière d'attribution, la vitesse de croisière est atteinte, espérons que le plus grand mammifère de nos forêts ne fera pas les frais de la pression de certains forestiers. Gageons que les autorités préfectorales, par le biais de la **Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage** ne laisseront pas s'installer une dérive préjudiciable à l'espèce.

LE PETIT GIBIER :

Pour la plume, une nette amélioration avait été constatée pour la 3^{ème} année consécutive, avec une augmentation sensible du nombre de couples reproducteurs de perdrix, enregistrée au printemps. Malheureusement, la reproduction catastrophique de l'été dernier, avec seulement 3 jeunes par poule, a gravement contrecarré cette embellie. Comme nous l'avions pressenti, cette très mauvaise reproduction a mis à mal nos populations, (ce qui s'est d'ailleurs vérifié partout et ce quel que soit les densités), et une chute des effectifs reproducteurs est constatée ce printemps. La moyenne départementale chute de 17 à 10 couples / 100 ha.

Dès que nous avons eu connaissance de l'échec de reproduction en Août 2006 et compte tenu de l'urgence et de la gravité de la situation, nous avons, comme dans de nombreux départements, pris nos responsabilités en proposant, après mure réflexion et concertation, une seule journée de chasse à la perdrix. Il va s'en dire que l'ouverture anticipée de la perdrix grise début Septembre pour les structures en plan de chasse ou de gestion n'a pas été mise à profit.

LE GIBIER D'EAU ET LES MIGRATEURS :

L'interdiction d'utiliser les appelants pour la chasse à la hutte a été levée grâce à une dérogation accordée par l'Europe, mais à quel prix : Déclaration des appelants, baguage, inscription sur un registre, prélèvements et analyses obligatoires étaient de mise.

A l'échelon national, ces contraintes ont généré une dépense de près d'un million d'euros.

Pour l'Aube, un effectif de 757 appelants a été déclaré, 173 ont fait l'objet d'analyses (toutes négatives, ouf !!).

Les analyses ont été prises en charges par votre Fédération pour une somme d'environ 3.000 €, ses personnels techniques se sont déplacés et ont assuré les prélèvements, ainsi que leur acheminement au laboratoire.

Dans l'attente des dispositifs de marquage "officiels" (disponibles que fin Octobre) la F.D.C.A. et l'A.D.C.G.E. ont fourni des bagues numérotées. Ainsi, la traçabilité a pu être assurée. Les retardataires doivent à présent s'adresser directement à l'A.N.C.G.E. pour la délivrance des bagues homologuées. Une fois de plus, les chasseurs utilisés comme "sentinelle" par les pouvoirs publics ont contribué, mais à leurs frais, à la veille sanitaire vis-à-vis de l'influenza aviaire. Il est vrai qu'ils sont placés au cœur du dispositif national de surveillance dans l'intérêt de la santé animale et humaine.

Roger PATENERE, vice Président Fédéral et Président de l'Association Auboise des Chasseurs de Gibier d'eau et de Migrateurs vous en dira plus à la fin de cette assemblée.

LES DEGATS de GIBIER :

Après une baisse de 32 % en 2005, nous enregistrons une nouvelle diminution de 19 % pour la campagne 2006, et ce malgré une hausse sensible de 40 % sur le prix du maïs et de 32 % sur celui des céréales.

Le montant des indemnités versées aux agriculteurs victimes de dégâts de gibier, auquel s'ajoutent les frais d'expertise frôlent les 222 000 € contre 275 000 € en 2005. Le nombre de dossiers est également en baisse sensible, puisque de 483 en 2005, il passe à 383 en 2006.

Une analyse plus détaillée fait ressortir que la plupart des secteurs du département sont en baisse significative. Un seul secteur est en hausse de 15 %, il s'agit du Barséquanais – Essoyes avec 25 036 €, soit 11 % de la totalité des indemnités versées sur le département.

38 demandes d'indemnisation ont été déclarées sans suite, parce qu'inférieures à 76 € ou parce que la parcelle avait été récoltée avant le passage de l'estimateur. Ces dossiers nous ont tout de même coûté les frais de déplacement dus aux estimateurs, soit la somme de 2.236.26 €.

Cette nouvelle diminution des dégâts, si elle nous place dans le peloton de tête des Fédérations en terme de maîtrise des dégâts de gibier, ne doit pas nous faire baisser la garde.

La plus grande vigilance demeure de rigueur.

Le bon résultat de la campagne d'indemnisation 2006 est dû à plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer :

- une meilleure maîtrise des populations Sanglier,
- un effort particulier en matière de prévention,
- une levée des cultures à haut risque très rapide (maïs et pois).

Cependant, rien n'est acquis et tous les moyens doivent être mis en œuvre pour contrôler la situation. Rappelons que quelques opérations de tir de nuit de Sanglier ont été réalisées en plaine où les animaux causaient des dégâts sans que

l'on puisse y remédier autrement, ou encore lorsque les chasseurs refusaient d'effectuer eux-mêmes les prélèvements nécessaires alors qu'ils en avaient la possibilité, notamment dès le 15 Août.

En toutes circonstances, nous saurons prendre nos responsabilités.

EVOLUTION DU NOMBRE DE VALIDATION DE PERMIS DE CHASSER, DELIVREES POUR LE DEPARTEMENT DE L'AUBE

| Saisons | 06/07 | 05/06 | 04/05 | 03/04 | 02/03 | 01/02 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Timbres fédéraux | 11 269 | 11 470 | 11 478 | 11 527 | 11 695 | 11 751 |
| Timbres Grand Gibier Aube | - | 11 136 | 10 986 | 11 044 | 11 306 | 11 347 |
| Validation Nationale Grand Gibier | 1 759 | 1 798 | 1 871 | 2 026 | 1 930 | 1 813 |

Aux 11 269 validations Aube, il convient d'ajouter :

9 validations temporaires de 9 jours (1088 en 2005/2006), et
175 temporaires "3 jours", formule qui n'existait pas en 2005/2006.

Manifestement, il y a eu transfert d'une catégorie à l'autre.

Ainsi, par rapport à la saison 2005/2006, nous avons perdu :

203 Timbres fédéraux, soit une érosion de 1,7 %
41 validations nationales Grand Gibier contre 73 en 2005.

En ce qui concerne le nomadisme des permis nationaux, il semble que nous ayons réussi à l'endiguer.

Quoi qu'il en soit, nous espérons vivement que le projet de loi initié par le Sénateur Poniatowski, visant notamment à l'obligation de prendre son permis dans son département de résidence principale, se concrétise rapidement.

En effet, la totalité des Fédérations est à présent en Guichet Unique et la concurrence est rude, ce qui est particulièrement malsain.

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER :

Le Guichet Unique est à présent bien rôdé.

Ce sont quelques 12 016 permis qui ont été validés par les services fédéraux, dont :

- 11 451 (dont 184 temporaires) pour l'Aube et
- 576 pour d'autres départements.

50 % des permis sont délivrés entre le 20 Juin, date de début de l'opération et la fin Juillet.

Durant cette période, les personnels sont amenés à traiter jusqu'à 500 dossiers par jour.

A quelques exceptions près (Rien n'est parfait), la plupart des chasseurs de l'Aube ont pu recevoir leur permis dans les 72 heures.

S'il est complet, un dossier arrivé le matin est traité dans la journée et le permis est réexpédié le soir même au domicile du demandeur.

La formule de renouvellement avec un bon de commande pré-rempli a permis de faire gagner un temps précieux au chasseur, qui s'y retrouve également en terme de simplification.

Il est rappelé que pour éviter tout acte de malveillance lors de l'acheminement du courrier, les dossiers sont envoyés sous enveloppe anonyme grand format, sans signe distinctif.

Surveillez donc bien votre courrier entre le 15 et le 25 Juin.

Pour la saison 2007/2008, le document de validation annuelle s'est quelque peu amélioré ; il est plus petit et plus lisible. Il devra toujours, au même titre que l'attestation d'assurance obligatoire, accompagner le document permanent du permis de chasser.

Pour conclure, je dirai que votre Conseil d'Administration a bien travaillé dans le respect des lois et règlements.

Sachez également, amis chasseurs, que votre investissement permanent au sein de vos Sociétés et sur le terrain est indispensable pour que nous puissions continuer à vivre notre passion.

Intervenant : Michel RIBILLY

L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER :

- La Formation Pratique :

Obligatoire et placée sous la responsabilité de votre serviteur, elle a lieu au Centre de Formation de COURTERANGES. L'encadrement des candidats est assuré par des personnels techniques, des administrateurs, et des lieutenants de louveterie.

Concernant la partie armement et balistique, nous bénéficions gracieusement de l'expérience de Monsieur DELVA, armurier retraité.

La maintenance des installations est assurée par Monsieur David PLAZA.

Chaque candidat est mis en situation réelle de chasse sur un parcours comportant plusieurs ateliers, avec tirs réels à grenaille sur plateaux et à balle plastique sur sanglier courant.

▪ La Formation Théorique :

Egalement obligatoire, et préalable à l'examen, elle est dispensée au Siège de la Fédération par le Service Technique. Afin d'augmenter les chances de réussite à l'examen, des DVD de formation et de préparation à l'examen sont mis à la disposition des candidats au prix coûtant de 20 €.

Un manuel est également disponible, au prix réduit de 5 € (15 € dans le commerce).

• Les résultats :

| | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|-------------|--------------|
| Inscrits | 330 | 287 | 249 | 486 | 550 | 356 | 284 | 374 |
| Présents | 252 | 257 | 200 | 428 | 436 | 337 | 262 | 333 |
| Reçus | 200 | 218 | 167 | 322 | 258 | 287 | 219 | 268 |
| % réussite | 79,4 % | 84,5 % | 83,5 % | 75,2 % | 59,2 % | 85,1% | 84 % | 80,5% |

Ce résultat, bien qu'en légère baisse par rapport à 2005 et comparé à celui des autres Départements, est tout à fait honorable, même si comme on dit : "Peut mieux faire !!".

En 2006, 37 séances de formation (théorique et pratique) dont 21 facultatives ont été organisées.

Il est à souligner que, lors de l'examen, Sécurité oblige, toutes les erreurs dans le domaine de la sécurité sont systématiquement sanctionnées par l'élimination du candidat.

A condition qu'ils assistent avec assiduité aux différentes séances de formation proposées, et qu'ils préparent sérieusement leurs examens, les candidats sont pratiquement assurés du succès.

Compte tenu des délais impartis, s'ils veulent pouvoir faire la prochaine ouverture, les futurs candidats doivent, sans attendre, s'inscrire au secrétariat de la Fédération.

Chasse accompagnée, la réforme.

Le succès rencontré par la formule de la chasse accompagnée est indéniable. Cette pratique est désormais plus facile d'accès.

Depuis 2005, toute personne de 15 ans minimum sans limite d'âge peut s'initier avec un chasseur expérimenté, dès lors qu'elle a suivi une formation pratique spécifique en présence de son accompagnateur, appelé "Parrain".

Une autorisation valable un an est délivrée au candidat. Deux possibilités s'offrent à lui :

- soit il pratique la chasse accompagnée durant une année avant de se présenter ou non à l'examen,
- soit il poursuit son apprentissage en empruntant le cursus commun, en suivant les deux formations (théorique et pratique), pour ensuite satisfaire aux deux épreuves de l'examen. Après l'obtention du précieux document vert, il devra toutefois attendre l'âge de 16 ans pour pouvoir valider son volet annuel et pratiquer la chasse sans accompagnateur.

L'ECOLE DE CHASSE DE LA PETITE ITALIE OU COMMENT PASSER DE LA THEORIE A LA PRATIQUE

Dans le souci de mieux intégrer les jeunes permis dans le monde de la chasse et d'améliorer leur formation, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube leur propose de mettre en pratique ce qu'ils ont appris en participant à une partie de chasse aux sangliers. C'est avec ces objectifs qu'a été créée l'Ecole de Chasse de la Petite Italie.

Depuis 2004, l'école de chasse de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube s'est installée sur le site de la Petite Italie grâce à l'accord de l'IIBRBS, le PNRFO, l'O.N.F. et à l'accueil bienveillant de Monsieur Daniel GOUTORBE, qui nous prête sa cabane de chasse et nous permet d'utiliser une partie de son territoire. Monsieur Jackie COLLOT et son épouse Colette s'occupent de l'intendance. Que ces personnes et institutions soient remerciées ainsi que nos fidèles bénévoles qui ont accepté d'encadrer nos jeunes permis.

4 journées Ecole ont pu être organisées, sous la responsabilité de Michel RIBILLY, de Novembre à Janvier.

Elles ont mobilisé 152 personnes dont :

- 42 jeunes postés,
- 52 traqueurs,
- et 58 moniteurs ou observateurs.

7 sangliers ont été prélevés, 1 de 68 kg, 1 de 58 kg et 5 de moins de 50 kg.

Interviennent également à cette occasion l'Association des Chasseurs à l'Arc et l'UNUCR.

Intervenant : Jean-Marie FRIEDRICH

LA SECURITE A LA CHASSE ET LES ACCIDENTS

En France, au cours de la saison 2005 / 2006, 169 accidents dont 24 mortels ont été dénombrés, soit une baisse globale de 20 %, sur la totalité 2001 à 2003/2004.

En Champagne Ardenne, 7 accidents graves dont 3 mortels sont à déplorer.

Globalement depuis 1997, la courbe de suivi des accidents laisse apparaître une nette diminution.

Au cours de la saison qui s'achève, bien que les statistiques n'aient pas encore été publiées, notre Région a connu 2 accidents mortels, un dans les Ardennes et un dans l'Aube qui, depuis plusieurs années, était épargnée.

Cette triste réalité se rappelle à nous. Cela n'arrive pas qu'aux autres ! Notre vigilance ne doit pas faiblir. Elle doit être de tous les instants.

Ceci passe par le strict respect des règles de sécurité, avant, pendant et après l'action de chasse.

Rappelons que les accidents concernent indistinctement les chasseurs de gros gibier et de petit gibier et qu'ils sont généralement dus à des tirs précipités sans identification préalable et certaine.

Le port de vêtements, de dispositifs fluo ou de couleur vive est plus que jamais recommandé. Chaque responsable de chasse veillera à en faire figurer l'obligation dans son règlement intérieur, tel que le prévoit le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

LES PRINCIPALES ACTIVITES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE

En plus des commissions spécialisées, les administrateurs se sont réunis 9 fois en formation de Conseil d'Administration. Ils ont présidé 9 réunions de sous-commission de Plan de chasse et autant de réunions de secteurs, préalables à l'Assemblée Générale ; ceci en plus du suivi et du contrôle des activités courantes de la Fédération.

Les principales études et décisions ont, notamment, porté sur les activités ou thèmes suivants :

- Contacts multiples et fréquents avec les 5 Parlementaires Auboisiens qui ont toujours eu une oreille attentive à nos préoccupations. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Sans leur concours, nous n'aurions pu obtenir les modifications réglementaires et législatives qui s'imposaient. En effet, la Petite Loi Chasse et la Loi D.T.R. ont réparé les effets destructeurs de la Loi Voynet de Juillet 2000, dont la perversité et l'objectif étaient de "casser" la chasse.

- Suivi des procès verbaux

Après examen des procès verbaux dressés par l'O.N.C.F.S. ou la Gendarmerie Nationale, votre Fédération se constitue partie civile, à chaque fois que les chasseurs subissent un préjudice, notamment au titre de l'image de marque ou de celui de la protection de la nature.

Ainsi, avec le concours de notre avocat, Maître PLOTTON, une trentaine d'affaires de braconnage ont été traitées ou sont en cours d'instruction. Les décisions du Tribunal ne sont malheureusement pas toujours à la hauteur de nos espérances, ce que nous regrettons vivement.

Si nous voulons rester crédibles, et notamment vis-à-vis de nos détracteurs, il est indispensable de sanctionner sévèrement les quelques brebis galeuses agissant dans nos rangs.

- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Approuvé par arrêté préfectoral en date du 21 Juillet 2006, préfacé par Monsieur Philippe REY, Préfet de l'Aube.

Véritable outil de gestion et de communication, y compris à destination des non chasseurs, ce document réglementaire, validé pour 6 années est opposable aux chasseurs et à leurs structures. Il est le fruit d'une large concertation dépassant le cadre strict des seules Associations cynégétiques représentatives.

Ce document de 112 pages a fait l'objet d'une large diffusion auprès de nos partenaires, des élus départementaux et des chambres consulaires, des administrations départementales et régionales.

Il sera prochainement consultable et téléchargeable sur le site Internet de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube :

www.fdc10.org

1 exemplaire vous a été remis à l'entrée de la salle.

C'est Mademoiselle Sandra LAGNIE, Ingénieur, recrutée en C.D.D. de 8 mois qui a eu en charge son élaboration.

Ce schéma établit et engage la politique cynégétique départementale sur le long terme. Il revêt donc une importance capitale pour l'avenir de la Chasse dans l'Aube.

- Participation à la Commission Départementale d'Orientation Agricole au titre de la protection de la Nature dans le cadre des C.A.D. "Contrats pour une Agriculture Durable" et à diverses autres Commissions (CLIS Soulaines, Sites et Paysages, Elimination des déchets, etc...).
- Représentation à la Mission d'Aide et d'Information aux Associations (MAIA), placée sous l'égide de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Intervenant : Michel NIEPS

COMMUNICATION

- En partenariat avec l'Est Eclair, la Revue Fédérale «CHASSE NATURE» est diffusée 2 fois l'an à 45 000 exemplaires. Celle-ci constitue la pièce maîtresse de notre stratégie de communication, puisqu'elle s'adresse également au grand public.

L'édition de 2 Lettres Internes du Chasseur de l'Aube à l'intention des seuls chasseurs complète utilement notre outil d'information et de communication.

- L'organisation d'une soirée à thème sur la venaison, ses qualités diététiques et gastronomiques et les bonnes pratiques sanitaires.

- L'opération "Jachères Fleuries"

Avec l'aide financière du Conseil Général (fourniture des semences pour une valeur de 10 000 €), le soutien technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube pour le montage des dossiers et la distribution des semences, le soutien administratif de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, ainsi que la participation des agriculteurs, cette opération connaît un succès grandissant auprès du grand public.

Cette campagne de communication a un double objectif : Paysager et écologique.

Bilan : de 37 ha pour 89 aménagements l'an passé, nous atteignons, en 2006, 87 ha contractualisés pour 249 parcelles. Compte tenu des initiatives privées, on peut estimer que cette campagne de fleurissement porte en réalité sur environ 150 ha répartis à travers le département.

Pour 2007, le fructueux partenariat "Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube et Conseil Général" est reconduit.

- L'étude Socio-économique de la Chasse dans l'Aube, réalisée par la Junior Entreprise de l'ESC de Troyes. Outre le profil du chasseur aubois, elle met en évidence le poids de la chasse sur l'économie auboise.

Les 11 470 chasseurs que compte le département dépensent annuellement la coquette somme de 25.809.564 €, soit 2.250.18 € par chasseur.

Le flux financier généré par l'activité cynégétique concerne à hauteur de 15.903.958 €, soit 62 %, l'équipement (vêtements, armes, munitions, accessoires), l'achat, la nourriture, les soins des chiens, l'entretien et le carburant du véhicule (La restauration n'est pas comptabilisée, ni l'achat du véhicule).

Le 9.905.606 € restants se déclinent de la façon suivante :

| | |
|--|-------------|
| - cotisations et actions de chasse (location de territoires) | 7.880.922 € |
| - Assurances chasse obligatoires | 229.400 € |
| - Permis de chasser : | |
| - Cotisation fédérale | 891.219 € |
| - Redevance Etat | 904.065 € |

Hormis le fait que les chasseurs sont fortement impliqués dans l'économie auboise (commerçants divers, assureurs, pompistes, Fédération des Chasseurs avec ses 14 personnels,...), ils pratiquent une des seules activités qui abonde les caisses de l'Etat avec plus de 900.000 € par an. Un grand merci aux chasseurs qui ont consacré un peu de leur précieux temps pour répondre au sondage.

- Relation avec les autres utilisateurs de la nature par le biais de leurs Associations :

- AUBE EVASION SPORT NATURE de Fontvannes
- FEDERATION DE RANDONNEE PEDESTRE Comité Aube

- Lutte contre la Mucoviscidose

Ayant décidé de continuer à soutenir cette noble cause, en partenariat avec l'Association Départementale "Vaincre la Mucoviscidose", présidée par la dynamique Madame LHERMITTE, votre Fédération vous invite à vous mobiliser toujours plus nombreux, en ramassant et en collectant les douilles de carabine en laiton, ou encore en effectuant des dons par chèque libellé à l'ordre de "Vaincre la Mucoviscidose" que vous adresserez au Siège de la FDCA.

- Concertation avec l'Association "LES AMIS DE LA NATURE DE L'AUBE", et notamment pour l'organisation du traditionnel Brevet COLLARD.

Une fois de plus, démonstration est faite que ce genre de manifestation regroupant plusieurs centaines de participants peut se dérouler dans de parfaites conditions, y compris en période de chasse pour peu qu'il y ait un dialogue préalable et un respect mutuel entre ces amoureux de la nature que sont les chasseurs et les randonneurs.

Intervenant : Pierre THIBAUT

LES SITES EXPERIMENTAUX PETIT GIBIER

L'ARDUSSON : Des résultats très encourageants.

Les chasseurs des 3 communes de Marigny le Château, Saint Martin de Bossenay et Rigny la Nonneuse pour une surface de 3 400 ha mènent de front pour la 4^{ème} année consécutive 3 actions fondamentales en faveur du petit gibier :

- Régulation des prédateurs (70 renards, 210 corvidés, 10 mustélidés)
- Aménagement des territoires (1 % de la SAU) : Jachères, bandes intercalaires, bandes de maïs délocalisées en plaine, mais aussi 250 agrainoirs
- Gestion des espèces avec suivi des populations et prélèvements adaptés.

Cette année, 2 de ces 3 communes viennent d'entrer dans une structure que l'on appelle Groupement d'Interêt Cynégétique Thibaud de Champagne, qui gère lièvre et perdrix à l'aide d'un PGCA approuvé par le Préfet ; quant à la 3^{ème} commune (Saint Martin), elle est adhérente au GIC lièvre de Romilly sur Seine depuis quelques années.

Concernant les suivis de population, les densités de perdrix **sont passées de 13 couples / 100 ha au printemps 2005 à 17 en 2006**. Même s'ils ont aussi connu une mauvaise reproduction, grâce aux aménagements, l'échantillonnage d'été donne 4 jeunes par poule, alors que la moyenne départementale est de 3,1 jeunes par poule.

Pour le lièvre, l'IKA est passé de 6 en 2005 à 9 en 2006, alors que l'indice moyen départemental stagne pour la 2^{ème} année consécutive à 2,3 lièvres / km.

MAGNY FOUCHARD : Des résultats plus mitigés.

Ce projet a la particularité de ne concerner qu'une seule commune pour un territoire couvrant 1 400 ha.

A ce jour, 23.80 ha sont aménagés, soit 1 % du territoire.

1. Lièvre

Avec 1 lièvre / km, l'IKA stagne malgré la régulation des prédateurs qui a augmenté et des tableaux de chasse constants.

Bien que le site ait bénéficié d'un certain engouement pour l'étude Lièvre (piégeage, sauteux, tir de nuit,...), nous n'enregistrons pas de résultat probant à l'heure actuelle concernant l'espèce.

Le projet continue de fédérer les chasseurs locaux, mais pour combien de temps (déjà 4 ans !).

2. **Perdrix Grise**

Un gain de couples aux 100 ha obtenu en 4 ans, est anéanti par la reproduction médiocre de l'été 2006.

L'opération d'agraineage est en place, mais encore trop timide. Il y a difficulté, comme dans beaucoup de sociétés, à trouver la main d'œuvre, le dynamisme et l'indispensable collaboration avec le monde agricole.

• **Bilan humain**

Positif, si l'on regarde l'investissement dans le piégeage, le sauteux, l'agraineage, les comptages, l'organisation d'un loto pour trouver de l'argent.

Négatif, si l'on se rend compte qu'à l'échelle d'une seule société, c'est peut-être un peu juste en terme de surface pour encaisser le coup de la reproduction catastrophique de la perdrix de 2006.

L'assolement local n'aidant pas non plus puisqu'il est peu diversifié.

→ La population de lièvre est suivie par IKA et IPA au sein du GIC du Barrois.

Entre 2002 et 2006, l'IKA se stabilise à 1,63. L'IPA est passé de 0,5 à 0,7.

Un IKA, propre à la commune, a été réalisé. Il est en baisse puisqu'il passe de 1,07 à 0,83.

Les prélèvements se situent à 0,5 / 100 ha (11 attribués pour 7 réalisés).

L'étude Lièvre devrait pouvoir apporter des éléments de réponse sur les interrogations que suscite cette situation.

Ce projet demande un investissement financier important de la part de la Société, de l'ordre de 1 500 € par an, soit un coût actuel par chasseur de 65 € pour assurer 20 % du financement des bandes intercalaires et 60 % de celui des J.E.F.S.

L'investissement humain se traduit par la recherche de sponsors ou l'organisation d'un loto, par exemple, pour assurer l'avenir du projet.

ETUDE LIEVRE ET DE L'IMPACT DE LA PREDATION DU RENARD

D'une durée minimum de trois ans, il s'agit, par comparaison entre deux sites (GIC du Barrois et de la Sarce), de mesurer l'influence de la prédation du renard sur les populations de lièvre ou plus simplement de vérifier si les effectifs de lièvres augmentent de manière significative lorsque le nombre de renards diminue.

Premiers résultats en quelques chiffres :

En ce qui concerne le Lièvre :

82 % des hases reproduisent.

Chacune d'elle fait annuellement et en moyenne 5 portées de 2,7 levrauts pour une production de 13 jeunes.

A ce sujet, tout est normal sur les 2 sites.

Par contre, 13 % de levrauts sur le Barrois contre 17 % sur la Sarce passent le cap de 4 mois. La mortalité jusqu'à cet âge est donc importante.

234 cristallins et 122 utérus ont été prélevés.

Concernant le Renard :

En 2006, sur le Barrois où l'effort de réduction de la population est maximum, le tableau de chasse, tous modes de prélèvements confondus, est de 450 têtes (une centaine avant l'étude).

L'objectif pour 2007 est de 500.

Le piégeage intervient pour 36 % des captures - le tir de nuit 29 % - la chasse 15 % - le déterrage 13 %.

74 % des renardes produisent annuellement de 4 à 5 embryons.

Comme le Lièvre, le Renard se reproduit bien....

Intervenant : Roger PATENERE

ACTIVITES DE LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DE CHAMPAGNE ARDENNE

Elle est présidée par Monsieur Régis ARNOULD, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes.

Monsieur Christophe URBANIAK est l'ingénieur chargé de mission.

Le programme d'activités de la Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne Ardenne est toujours aussi chargé.

En voici les principales missions et actions : la F.R.C. est la porte parole des 42.000 chasseurs de Champagne Ardenne.

Elle assure, à l'échelon Régional et National, la représentation des 4 Fédérations Départementales, pour qui elle constitue un lieu de débat.

Elle a pour objet :

- de conduire et coordonner des actions (assistance technique et scientifique) en faveur de la faune sauvage et de ses habitats.
- d'exercer un rôle de représentation et de partenariat à l'échelon régional auprès des collectivités et administrations concernées.
- d'assurer notamment des activités de conseil, d'étude, d'expertise, de formation en matière cynégétique dans un but de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats.

Les principaux travaux menés par le Conseil d'Administration et le bureau ont été les suivants :

- Harmonisation des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique.

- Renégociation avec le Conseil Régional, suite à son désengagement du programme de subvention Faune Flore. Les aides à la plantation de haies ont été réactivées.
- Tentative d'harmonisation des dates d'ouvertures et de fermetures de la Chasse en Champagne Ardenne (Ce n'est pas gagné...).
- Poursuite de l'étude régionale sur le Lièvre en collaboration avec l'ONCFS.
- Montage d'un argumentaire et constitution du dossier concernant l'ouverture anticipée de la Perdrix grise sur les structures en plan de chasse ou de gestion.
- Création d'une centrale d'achat pour matériel de clôtures, phytosanitaires, papier, d'où des économies substantielles réalisées.

ACTIVITES PRINCIPALES DU SERVICE TECHNIQUE EN 2006

(Président Gilbert CHARLOT)

- Les 9 Techniciens et Agents Fédéraux ont animé ou participé à :
 - 345. réunions d'information.
 - 261 opérations de comptages grand gibier, petit gibier et gibier d'eau. La grande majorité d'entre elles concernent le Lièvre et la Perdrix.
 Près de 11 000 ha ont été recensés lors des comptages de couples de perdrix grise au printemps.
- **Préparation à l'examen du permis de chasser** : formation théorique et pratique des candidats.
- **Animation et développement des G.I.C.**
 A ce jour, il existe, dans l'Aube, 27 unités de gestion (GIC ou Entente), pour la plupart en Plan de Gestion Cynégétique.
 Elles couvrent à présent 288 686 ha :
 - 12 structures grands gibiers pour 86 741 ha.
 - 16 structures petits gibiers pour 201 945 ha.
- **Préparation des plans de gestion et des plans de chasse à l'intention** :
 - ➔ Des Sous-Commissions de secteur.
 - ➔ De la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Les attributions de plan de chasse

| SAISONS ESPECES | 2006 /2007 | RAPPEL DES SAISONS PRECEDENTES | | | | | | |
|--------------------|---------------|--------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | 05/06 | 04/05 | 03/04 | 02/03 | 01/02 | 00/01 | 98/99 |
| CERF | 866 | 867 | 874 | 847 | 786 | 734 | 694 | 484 |
| CHEVREUIL | 8 196 | 8 261 | 8 196 | 7 697 | 7 404 | 7 477 | 7 594 | 7 181 |

- **Constitution des dossiers et suivi des aménagements subventionnés par la Région Champagne Ardenne**
 A ce jour, grâce à l'intervention et à la négociation de la Fédération Régionale des Chasseurs, le dispositif haie a pu être reconduit.
 Comme nous l'avons indiqué, les finances fédérales ne permettent pas de faire face au désengagement du Conseil Régional en matière d'aide à l'implantation de bandes intercalaires. Toutefois, sur les sites expérimentaux Petit Gibier, la Fédération s'est substituée à la Région.
- **Suivi et contrôle des Jachères Environnement Faune Sauvage (Hors Contrat d'Agriculture Durable)**

| TYPE DE CONTRAT | 2006 | | 2005 | | 2004 | | 2003 | | 2002 | |
|--|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|
| | Nbre Parcelles | Ha | Nbre Parcelles | Ha | Nbre Parcelles | Ha | Nbre Parcelles | Ha | Nbre Parcelles | Ha |
| Classique (sans compensation financière) | 5 | 1 | 9 | 20 | 23 | 58 | 27 | 57 | 92 | 153 |
| Adapté (en place jusqu'au 15 Janv.) 122 €/ha | 158 | 248 | 135 | 253 | 159 | 235 | 141 | 193 | 127 | 181 |
| T O T A U X | 163 | 249 | 144 | 273 | 182 | 293 | 168 | 250 | 219 | 334 |

Il convient d'ajouter aux chiffres de l'année 2006 les 150 ha de jachères fleuries, répartis dans le Département. La jachère en contrat adapté, principalement réalisée à base de Maïs Sorgho, connaît toujours un succès certain. Elle est particulièrement favorable à la petite faune, en raison notamment du couvert et de la source de nourriture qu'elle procure en période hivernale. Pour l'entretien des jachères, nous conseillons vivement de privilégier le traitement chimique qui présente un plus environnemental, mais également un plus agronomique et économique. Il évite le recours au broyage qui demeure le problème N° 1.

A ce propos, un arrêté ministériel permet à Monsieur le Préfet de déterminer une période, au cours de laquelle l'entretien mécanique des jachères est interdit.

Dans l'Aube, cette durée d'interdiction s'étend désormais du 15 Mai au 07 Juillet. Ceci constitue un progrès non négligeable, car elle prend mieux en compte la période de confection des nids, de ponte, d'incubation et d'élevage des jeunes. Notre démarche, tendant à prolonger cette période jusqu'au 14 Juillet, n'a malheureusement pas été suivie par les autorités préfectorales.

➤ **Contribution aux diverses études d'impact et à certaines commissions de remembrement**

C'est essentiellement en fournissant des données aux divers bureaux d'étude ou en qualité de PQPN que nous intervenons.

➤ **Interventions scolaires et Grand Public**

- A CROGNY, dans le cadre du CIEBA (Centre d'Initiation à l'Environnement du Bassin de l'Armanche), dont nous sommes partenaire et membre actif. Nos interventions ont pour but de sensibiliser les jeunes et de leur faire connaître la faune locale qu'ils ignorent trop souvent. De nombreux scolaires, originaires de l'agglomération Troyenne, en ont bénéficié.
- Animations Nature en milieu scolaire, et notamment en partenariat avec 2 classes primaires de l'Ecole Auguste Millard de Sainte Savine.

➤ **Centre de Sauvetage**

590 œufs ont été récupérés par les employés des usines de déshydratation de luzerne, ainsi que par quelques particuliers.

300 poussins ont ainsi pu voir le jour. Compte tenu de la mortalité, la moitié de ces oiseaux a pu être relâchée.

➤ **Piégeage**

Formation piégeage et suivi des captures :

En novembre et décembre 2006, 44 nouveaux piégeurs ont suivi la formation réglementaire et ont obtenu leur agrément préfectoral.

Comme pour les chasseurs, connaissons-nous une crise de recrutement ?

Cette formation est assurée par les agents **Joël BLAIREAU** et **Laurent JACQUARD**, tous deux moniteurs de piégeage.

Pas de petit gibier sans piégeage, nous ne le répéterons jamais assez !

Dans l'Aube, on dénombre 342 piégeurs actifs ; cela peut paraître peu, mais c'est tout de même 4 fois plus qu'en 95/96. Parallèlement, et toujours depuis 1995, le nombre de communes piégées est passé de 88 à 255, dans le même temps, la surface piégée atteint près de 174 000 ha contre 60 000 en 95 et le nombre de renards capturés est passée de 657 à 2.019.

Mais, il reste encore beaucoup à faire, car sur trop de territoires de chasse, le piégeage est inexistant.

Suivi des bilans de captures par piégeage

| Espèces | Saisons | 05/06 | 04/05 | 03/04 | 02/03 | 01/02 |
|------------------------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | Renard | | 2 019 | 1 772 | 1 944 | 1 982 |
| Mustélidés | | 763 | 577 | 713 | 801 | 766 |
| Corvidés | | 5 049 | 4 316 | 4 510 | 3 761 | 2 793 |
| Ragondins/Rats musqués | | 1 525 | 1 717 | 2 326 | 2 163 | 1 880 |

Un grand merci aux piégeurs qui se mobilisent.

Chaque Société doit se faire un devoir de les aider, en les dédommageant des frais qu'ils engagent dans leurs déplacements, par l'achat de pièges. Chacun doit avoir à l'esprit que c'est un judicieux investissement pour l'avenir du petit gibier !

La FDCA, quant à elle, subventionne annuellement, à hauteur de 3.800 €, l'Association des Piégeurs, qui répercute cette somme sur le prix des pièges qu'elle fournit à ses adhérents.

➤ **Recueil et analyse des tableaux de chasse**

| ESPECES | 2006 /2007 | RAPPEL ANNEES PRECEDENTES | | | | |
|---------------|------------|---------------------------|-------|-------|-------|-------|
| | | 05/06 | 04/05 | 03/04 | 02/03 | 01/02 |
| Sanglier (1) | 5 461 | 5 915 | 6 580 | 6 372 | 6 292 | 4 779 |
| Lièvre | 6 272 | 6 189 | 5 951 | 5 613 | 5 472 | 5 631 |
| Perdrix Grise | 5 017 | 11 658 | 8 659 | 6 262 | 7 196 | 8 299 |
| Renard (2) | 3 341 | 3 721 | 3 497 | 3 576 | 3 682 | 3 210 |

(1) hors parcs et enclos

(2) hors piégeage

➤ **Suivi des dossiers de subventions fédérales**

↪ **Petit Gibier** : 72 742 € contre 74 068 € l'année précédente.

| | Nbre | EUROS (€) |
|---|-----------|------------------|
| Maïs délocalisés | 14 ha | 1 953.00 |
| Jachères faune sauvage | 253 ha | 13 461.24 |
| Agrainoirs – subvention | 4 953 | 9 032,14 |
| Cultures à gibier (subventions) dont chaumes de maïs 431,83 € | 108 ha | 18 301.43 |
| Bandes intercalaires (non subventionnées par la Région) | - | 13 004.06 |
| Plantations (arbustes 1 690,17 €) et fournitures bâche plastique | 1,10 ha | 3 196.15 |
| Cages à corvidés et à renard | 25 | 3 800,00 |
| Sous-Total Aménagements = 86% | - | 62 748,02 |
| Plan de chasse ou non tir + Aides exceptionnelles aux G.I.C (1802,80 + 6544,30) | 18 508 ha | 8 347.10 |
| Comptages Sociétés et GIC | 10 336 ha | 1 646.50 |
| Sous-Total Gestion = 14% | - | 9 993.60 |
| TOTAL | | 72 741.62 |

A ces 72 741.62 € de subvention et d'aide en faveur du Petit Gibier, il convient d'ajouter **les charges de personnels Administratif et Technique.**

↪ **Grand Gibier** :

| | | | |
|------------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Dotation de pierres de sel | 12 810.67 € | <u>Contre en 2006</u> | 12 405,36 € |
| Subventions Clôture GIC/PGCA | 23 803.20 € | | 13 541,72 € |
| Jachères Faune Sauvage | <u>3 781.13 €</u> | | <u>3 093,78 €</u> |
| | 40 395.00 € | | 29 040,86 € |

➤ **Liste Départementale des espèces classées nuisibles :**

Chaque année, l'analyse des relevés de piégeage et de l'enquête "Dommages Prédation" permet de réactualiser régulièrement l'étude scientifique débutée en 95 qui est réalisée par Madame MORA, Docteur en Biologie.

Ces résultats sont présentés à la C.D.C.F.S. qui émet un avis. Ils servent de base au Préfet pour justifier son arrêté annuel fixant la liste des espèces classées nuisibles.

Après la perte de la belette, notre liste départementale vient d'être attaquée devant le Tribunal Administratif par l'ASPAS, ainsi que l'arrêté qui fixe les modalités de régulation.

Nous comptons fortement sur cette étude.

En effet, ses conclusions, qui se confirment au fil du temps, démontrent que le piégeage est une activité raisonnée et nécessaire, qui ne met nullement en cause l'avenir des espèces de prédateurs.

Plus que jamais, nous allons avoir besoin de relevés de captures et surtout d'attestations de dommages prédation concernant les mustélidés (Martre, Fouine, Putois), dont le classement nuisible est fortement contesté.

Ces attestations sont disponibles auprès des piégeurs, gardes particuliers, responsables de chasse ou encore au Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

Aussi, je vous demande avec la plus grande insistance, dès que vous en avez connaissance, de contacter toute personne victime de prédation et de lui faire remplir une fiche **en indiquant bien la nature, l'auteur et le montant du préjudice subi**

(1 seule fiche par espèce de prédateur).

Les photographies sont également les bienvenues.

1 exemplaire vous a été remis à l'entrée (à photocopier autant que de besoin).

Merci d'apporter le plus grand soin à leur rédaction.

➤ **Suivi et animation des P.G.C. Petit et Grand Gibier**

Chaque P.G.C. est une entité de gestion spécifique, qui nécessite des mesures réglementaires particulières.

Ils ont tous pour origine une structure de type G.I.C.

➤ **Suivi du matériel de prévention**, installé et entretenu par les chasseurs, en collaboration avec les agriculteurs.

Plus de 600 kilomètres de clôtures électriques à 2 ou 3 fils sont en service dans le département.

➤ **Participation aux battues administratives** de repousse ou à tir, lorsque le besoin s'en fait sentir.

➤ **Participation à l'étude "L'échinococcose"** débutée en 2002 et relancée en 2006 par une série de tirs de nuits de renards.

➤ **Participation aux divers réseaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de la Fédération Nationale des Chasseurs :**

- Gibier d'Eau
- Grand et Petit Gibier
- Prédateurs
- Migrateurs
- SAGIR (surveillance sanitaire de la faune)

Les analyses sont réalisées par le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires, et intégralement financées par la FDCA.

ACTIVITES DU SERVICE ADMINISTRATIF

Impossible de clore ce rapport d'activités sans évoquer le service administratif qui est au cœur de l'organisation fédérale et à qui il permet de fonctionner. C'est le service au service de tous !

Ses missions sont très variées ; c'est la raison pour laquelle son personnel est très polyvalent. Ces multiples tâches portent notamment sur la réalisation de courriers divers, rapports techniques, compte rendus, Plans de chasse, mais c'est aussi la comptabilité, l'accueil, les renseignements, les dégâts de gibier, le permis de chasser, sa validation, la préparation de l'Assemblée Générale, etc...etc ...

Sans que cela paraisse, le personnel administratif est très sollicité et doit s'adapter en permanence pour répondre dans les délais aux exigences du moment, ainsi qu'aux nombreuses sollicitations des adhérents.

LE PERSONNEL FEDERAL

L'effectif est toujours de 14 personnes, il se répartit comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| • Directeur | Mr P. HECHT |
| • Comptable et Régisseur de recettes | Mme F. SOUILLARD |
| • Secrétaires | Mme F. FERREIRA Mme M. STENKWICH Mme M. ROUSSEAU |
| • Technicien Supérieur | Mr P. LOWENSTEIN |
| • Techniciens | Mr B. BAUDOUX Mr P. LECLERCQ |
| • Agents Fédéraux | Mr C BAZIN Mr J. BLAIREAU Mr L. CHASTRAGNAT Mr L. JACQUARD Mr S. MONCHATRE |
| • Agent de maintenance | Mr D. PLAZA |
- Il est plus spécialement chargé de l'entretien du Siège Social, ainsi que du fonctionnement des installations de formation et d'examen pratique du permis de chasser.
A ces permanents, il convient d'ajouter 2 personnes recrutées en Octobre 2005 :
- Mlle Sandra LAGNIE Ingénieur, chargée de l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en C.D.D. de 8 mois.
 - Mr Bastien BILLIOUT Technicien "Etude Lièvre" en C.D.D. de 2 ans.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous les chasseurs et responsables de chasse qui, de près ou de loin, ont aidé la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube dans ses missions sur le terrain, mais aussi et plus particulièrement :

- Monsieur le Préfet de l'Aube,
- Monsieur BEUCLER, sous-préfet de Bar sur Aube
- Le Directeur Départemental de l'Equipeement et de l'Agriculture, Monsieur Yves TACKER, et ses collaborateurs
- Les Instances Agricoles :
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
 - Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles,
 - Monsieur le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de l'Aube.
- Monsieur Pierre-Jacques CARLES, Directeur de l'Agence Interdépartementale Aube Marne de l'ONF,
- Madame et Messieurs les Estimateurs dégâts de gibier,
- Messieurs les Lieutenants de Louveterie,
- La Presse Locale qui relate fidèlement nos activités dans ses colonnes,
- et bien entendu, les personnels administratifs et techniques pour la qualité du travail qu'ils fournissent au sein de la Fédération.